

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 720

8 avril 2006

SOMMAIRE

3M Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	34537	Luxembourg-Gasperich	34555
3M Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	34539	Immo-Agence Florida, S.à r.l., Dudelange	34559
4I S.A., Steinfort	34543	Immobiliaria Santa Cruz S.A., Luxembourg	34543
Agence Immobilière du Future S.A., Esch-sur-AI- zette	34550	Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg	34514
Agence Immobilière du Future S.A., Esch-sur-AI- zette	34550	Largo Lux S.A., Luxembourg	34527
Agence Immobilière du Future S.A., Esch-sur-AI- zette	34550	LBREM Europe, S.à r.l., Senningerberg	34529
Alex F. Holding S.A., Luxembourg	34529	M.J.K. A.G., Bigonville	34522
Aqua European Technologists S.A., Luxembourg	34544	MD Luxury Network S.A., Luxembourg	34536
B. & C. Finanziaria, S.à r.l., Luxembourg	34536	Medipole S.A., Luxembourg	34526
(The) Bank of New York Europe Limited, Luxem- bourg Branch, S.à r.l., Senningerberg	34553	MobiLease S.A., Luxembourg	34536
(The) Bank of New York Europe Limited, Luxem- bourg Branch, S.à r.l., Senningerberg	34553	MobiLease S.A., Luxembourg	34535
Bergame Invest, S.à r.l., Luxembourg	34551	Murten Financière S.A., Luxembourg	34523
Bingara, S.à r.l., Luxembourg	34554	No Limits Packaging S.A., Steinfort	34558
Bingara, S.à r.l., Luxembourg	34555	Orizzonti Participations S.A., Luxembourg	34531
Black & Decker Luxembourg Finance, S.C.A. Lu- xembourg	34514	Pectacon International Investigation, S.à r.l., Lu- xembourg	34522
CEE Fiduciaire Luxembourg, S.à r.l., Kehlen	34531	Priscilla Coiffure, S.à r.l., Bascharage	34549
Cle Invest S.A., Strassen	34524	Prométhée S.A., Luxembourg	34545
Cofeba, S.à r.l., Steinfort	34543	Prométhée S.A., Luxembourg	34545
Curzon Capital Partners SNFH, S.à r.l., Luxem- bourg	34560	Rhodes Enterprise S.A., Luxembourg	34546
Data Automation Luxembourg, S.à r.l., Steinfort	34543	Rhodes Enterprise S.A., Luxembourg	34546
Diacom Lux, S.à r.l., Foetz	34559	Salmaggi Constructions S.A., Steinfort	34540
Dinya S.A., Luxembourg	34540	Santemédia Group Holding, S.à r.l., Münsbach	34560
Direct Express Services S.A., Strassen	34534	Sea Print S.A., Luxembourg	34548
Duetome S.A., Luxembourg	34544	Semeraro Real Estate Lux S.A., Luxembourg	34545
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	34547	Soluchaud, S.à r.l., Steinfort	34541
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	34548	Spics Computing Solutions S.A., Steinfort	34543
(Les) Editions Saphir S.A., Luxembourg	34529	Stenham Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirch- berg	34548
Entreprise de Jardinage Philippe Loschetter, S.à r.l., Tuntange	34526	Talenta S.A., Luxembourg	34525
Exxonmobil Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	34526	TCL Holdings S.A., Luxembourg	34522
Fin.Cable S.A., Luxembourg	34534	Teknon Investments S.A., Luxembourg	34558
FISlux, S.à r.l., Luxembourg	34541	Thomlélu, S.à r.l., Luxembourg	34541
FISlux, S.à r.l., Luxembourg	34540	Toucano Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	34551
Framaro, S.à r.l., Bridel	34556	Transnational Freight Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	34551
Fridge Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	34532	Tribo S.A., Belvaux	34544
H&S Architecture S.A., Pétange	34531	Weatherford Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34559
Hewlett-Packard Luxembourg International, S.à r.l.,		Webtrans S.A., Strassen	34544
		Westminster Investments Holdings S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	34556
		Zoom Investissements S.A., Luxembourg-Kirch- berg	34545

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 49.429.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est réunie au siège social de la Société en date du 30 décembre 2005, a décidé

d'accepter la démission de DELOITTE S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société avec effet immédiat,

et de nommer en remplacement PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg pour une période se terminant à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03025. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(005046.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG FINANCE, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.377.

STATUTES

In the year two thousand and five, the ninth day of December.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37.711,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2005, in Towson, United States of America (the General Partner); and

2. BLACK & DECKER INTERNATIONAL FINANCE 3, a company organised under the laws of Ireland, having its registered office at 14-15, Parliament Street, Castlerive House, Dublin 2 and registered with the Irish Chamber of Commerce under the number 391397,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2005, in Towson, United States of America (the Limited Partner).

Hereinafter the Limited Partner and the General Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société en commandite par actions (the Articles) which they form between themselves.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Denomination and Form. There is hereby established between the Shareholders and all those who may become owners of shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of BLACK & DECKER LUXEMBOURG FINANCE (the Company).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

However, the Company shall come to an end, by anticipation, in the event of the occurrence of the first of the following events: (i) the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner or (ii) a resolution to dissolve the Company adopted at the a meeting of Shareholders deciding in compliance with the conditions of quorum and majority required for amendments to the Articles of Association.

Art. 3. Purposes. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may participate directly and/or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and it may render them every assistance, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, guarantees for their benefit or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 5. Capital. The subscribed and issued capital of the Company is set at USD 45,000.- (forty-five thousand Dollars of the United States of America) divided into 19,990 (nineteen thousand nine hundred ninety) unlimited shares with a par value of USD 2.25 (two Dollars of the United States of America and twenty-five cents) each, held by the General Partner (the Unlimited Shares) (actions de commandité) and 10 (ten) limited shares held by the Limited Partner (the Limited Shares) (actions de commanditaire) with a par value of USD 2.25 (two Dollars of the United States of America and twenty-five cents) each.

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of a meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

The General Partner's Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

Art. 6. Shares

6.1 The Company recognises only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

6.2 The Limited Shares and the General Partner's Shares of the Company are and will remain in registered form. The Shares are not certificated but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by him/it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

6.3 A share register shall be kept at the registered office of the Company and, to the extent the General Partner shall so decide, with a transfer agent and registrar. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrear, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent per year calculated from the date when the payment was due until the date of the actual payment.

Art. 7. Redemption of Shares. The Company is authorised to redeem its Shares within the limits and conditions set by article 49-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the Law). A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two thirds majority of the Shares represented at the meeting including the consent of the General Partner.

Chapter III.- General meetings of shareholders

Art. 8. Liability of Shareholders. The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday of May at 11.30 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting with the consent and subject to veto right of the General Partner.

Art. 11. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all reasonable conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

Chapter IV.- Management

Art. 13. Management. The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

The General Partner shall have, subject to the terms of article 16 below, the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 15. No remuneration of General Partner. The General Partner and the members or employees of the General Partner shall receive no remuneration from the Company for their duties.

Art. 16. Supervisory board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to the Law or under the Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his or her proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the supervisory board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Chapter V.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 18. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and ends on December 31st of each year.

The accounts of the Company shall be stated in USD.

The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor who shall be appointed for a term to be determined from time to time by a simple majority vote of the general meeting of the Shareholders.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The Shareholders of the Company shall have equal dividend rights on a per share basis.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as shall be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Partner or upon the occurrence of one of the events indicated in Article 2 above.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Chapter VII.- Governing law

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, of the Law.

Subscription

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 20,000 (twenty thousand) Shares issued by the Company as follows:

- BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., subscribes to 19,990 (nineteen thousand nine hundred ninety) Unlimited Shares, and pays them up by a contribution in cash of an aggregate amount of USD 44,977.50 (forty-four thousand nine hundred and seventy-seven Dollars of the United States of America and fifty cents); and

- BLACK & DECKER INTERNATIONAL FINANCE 3 subscribes to 10 (ten) Limited Shares and pays them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 22.50 (twenty-two Dollars of the United States of America and fifty cents).

The above contribution in cash has been hereby certified to the undersigned notary by a certificate of the CITIBANK NEW YORK dated 7 December 2005.

The said certificate will remain attached to this deed of incorporation in order to be registered with it.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on December 31, 2006. The first annual meeting will be held in 2007.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

For the purpose of the registration, the amount of USD 45,000.- is valued at thirty-eight thousand one hundred and sixty-six Euro thirty-four cents (EUR 38,166.34).

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its incorporation, is approximately evaluated at EUR 2,500.-.

Extraordinary general meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of the members of the Supervisory Board is set at three and that of the statutory auditor at one.

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Mr Neil Mouatt, with professional address at c/o The Black & Decker Corporation, 701 East Joppa Road, Towson, MD 21286, USA,

- Ms Kelly Crum, with professional address at c/o The Black & Decker Corporation, 701 East Joppa Road, Towson, MD 21286, USA,

- Ms Elizabeth Dolce.

3) ERNST & YOUNG, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The Company's registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the Annual General Meeting to be held in 2009.

6) The term of office of the statutory auditor shall end at the Annual General Meeting to be held in 2009.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the proxy holder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée d'après les lois du Luxembourg ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 37.711,

ici représentée par Monsieur Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, sur base d'une procuration octroyée le 7 décembre 2005, à Towson, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Commandité ou Gérant Commandité); et

2. BLACK & DECKER INTERNATIONAL FINANCE 3, une société constituée d'après les lois d'Irlande ayant son siège social au 14-15, Parliament Street, Castlerive House, Dublin 2 et enregistrée auprès de la Chambre du Commerce irlandaise sous le numéro 391397,

ici représentée par Monsieur Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, sur base d'une procuration octroyée le 7 décembre 2005, à Towson, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Commanditaire).

Ci-après, l'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire sont désignés individuellement l'«Actionnaire» et ensemble les «Actionnaires».

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er}.- Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Forme juridique. Il est établi entre les Actionnaires et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en commandite par actions dénommée BLACK & DECKER LUXEMBOURG FINANCE (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Toutefois, la Société prendra fin, par anticipation, dans le cas où surviendrait le premier des événements suivants: (i) la démission, dissolution ou faillite ou insolvabilité du Gérant Commandité ou (ii) une décision de dissoudre la Société adoptée par l'assemblée des Actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour les modifications des Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que la cession par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de billets et autres valeurs mobilières de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de ses participations et de son portefeuille d'actifs.

La société peut exercer toute activité commerciale, industrielle ou financière ou tenir un établissement commercial ouvert au public. La société peut participer directement ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut leur prêter toute assistance, de nature financière ou non, comme notamment l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties à leur avantage ou toute autre forme d'assistance. La société peut emprunter sous toute forme et peut procéder à l'émission d'obligations et de billets, qu'ils soient ou non convertibles ou échangeables contre des actions de la société ou des actions de toutes autres sociétés.

De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et exercer toute opération qu'elle peut juger utile à la réalisation et au développement de ses objets.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres implantations peuvent être établies soit au Luxembourg soit à l'étranger sur décision du Gérant Commandité.

Dans le cas où le Gérant Commandité décide que des circonstances politiques, économiques ou sociales exceptionnelles, déclarées ou imminentes, entravent ou sont susceptibles d'entraver les activités normales de la Société dans les locaux de son siège social, ou de perturber les communications entre ledit siège social et les personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être momentanément transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ce type de mesure provisoire n'affectera pas la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Chapitre II.- Capital social

Art. 5. Capital. Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à USD 45.000 (quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), réparti en 19.990 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) actions de commandité ayant une valeur nominale USD 2,25 (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-cinq cents) chacune, détenues par le Gérant Commandité («Actions de Commandité») et 10 (dix) actions de commanditaire détenues par l'Associé Commanditaire («Actions de Commanditaire») ayant une valeur nominale de USD 2,25 (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-cinq cents) chacune.

Le capital émis par la Société peut faire l'objet d'augmentations ou de réductions sur décision d'une assemblée des Actionnaires selon le mode de délibération requis en cas de modification des Statuts.

Les actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront désignées individuellement par l'«Action» et collectivement par les «Actions».

Art. 6. Actions

6.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action; dans le cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée par la communauté des détenteurs de l'Action comme son propriétaire exclusif devant la Société.

6.2 Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandités de la Société sont et resteront des actions nominatives. Les Actions ne sont pas matérialisées par un certificat mais la Société émettra, à la demande de l'Actionnaire, un certificat d'inscription nominatif attestant de l'inscription au registre des actionnaires de l'Actionnaire concerné ainsi que du nombre d'Actions par lui détenu.

6.3 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et, dans la mesure où le Gérant Commandité le décidera, par un agent chargé de la tenue des registres. Ledit registre fera mention du nom de chaque Actionnaire, de son lieu de résidence ou domicile élu, du nombre d'actions qu'il détient, du montant de l'apport versé pour chaque action, ainsi que des cessions d'actions et des dates desdites cessions.

6.4 Les éventuels montants non libérés au titre des Actions émises et en circulation peuvent être appelés à tout moment et ce, à l'appréciation du Gérant Commandité, à la condition cependant que les appels de fonds soient effectués sur l'ensemble des Actions, dans la même proportion et au même moment. Toute somme dont le paiement est effectué avec retard génère automatiquement des intérêts de retard en faveur de la Société au taux de dix pour cent l'an, calculés à partir de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'à la date du paiement effectif de la somme due.

Art. 7. Rachat d'actions. La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites et conditions fixées par l'Article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). Le rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée à une majorité des deux tiers des Actions représentées lors de l'assemblée, et doit recueillir le consentement du Gérant Commandité.

Chapitre III.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Commanditaires sont responsables uniquement à hauteur de leur apport au capital de la Société.

La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément à la législation en vigueur au Luxembourg, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en un autre endroit au Luxembourg qui sera indiqué dans la lettre de convocation, le premier vendredi du mois de mai à onze heures trente. Si ce jour est un jour férié pour la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvré suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives auxdites assemblées.

Toutes les assemblées des Actionnaires seront présidées par le Gérant Commandité.

Art. 10. Avis de convocation, quorum, représentation, majorité. Les périodes des avis de convocation et les règles de quorum exigés par la loi s'appliquent aux assemblées des actionnaires de la société, ainsi qu'à la tenue de ces assemblées, sauf disposition contraire des présents.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne par écrit (sous la forme d'un original, ou par télécopie, câble, télégramme ou télex) que cette personne soit ou non un actionnaire, pour être son représentant.

Sauf disposition contraire de la Loi ou stipulation contraire des présents Statuts, les résolutions d'une assemblée des actionnaires seront adoptées à la majorité simple des actions représentées et votant à l'assemblée, et avec l'accord et sous réserve du droit de veto du Gérant Commandité.

Art. 11. Avis de convocation. Les Assemblées des Actionnaires seront convoquées par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, sous la forme d'un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date fixée pour l'Assemblée à chaque Actionnaire, à l'adresse figurant au registre des actionnaires de la Société ou par voie d'annonce dans la presse luxembourgeoise et dans le Mémorial.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable.

Le Gérant Commandité peut déterminer les conditions légitimes auxquelles doivent se conformer les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à toutes les assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la totalité de la masse des Actionnaires de la Société. Elle ne peut généralement adopter des résolutions sur quelque point que ce soit qu'avec le consentement du Gérant Commandité.

Chapitre IV.- Gestion

Art. 13. Gestion. La Société sera gérée par le Gérant Commandité qui sera le gérant associé responsable et qui sera donc personnellement et solidairement responsable avec la Société de tout passif auquel l'actif de la Société ne permettra pas de faire face.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés, d'après la Loi ou d'après les présents Statuts, à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

Le Gérant Commandité aura notamment, sous réserve des dispositions de l'Article 16 ci-dessous, le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, de mener à bien toutes les missions, d'exécuter tous les actes, de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres opérations réputés nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à cet effet. Sauf dispositions expresses contraires, le Gérant Commandité aura, et aura tout pouvoir d'exercer selon sa propre appréciation, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour mener à bien les objectifs de la Société.

Art. 14. Signataires autorisés. La Société sera engagée par la signature du Gérant Commandité ou encore par la signature individuelle ou les signatures conjointes des autres personnes auxquelles le Gérant Commandité aura délégué le pouvoir de signature. Le Gérant Commandité prendra cette décision selon sa propre appréciation.

Art. 15. Non rémunération du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité ainsi que les membres ou les salariés de l'entité désignée comme tel ne recevront aucune rémunération de la part de la Société en contrepartie des tâches effectuées.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Les affaires internes de la Société ainsi que sa situation financière et en particulier ses registres et livres comptables seront contrôlés par un comité de surveillance composé d'au moins trois membres (désigné dans le présent document par le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté sur certains points par le Gérant Commandité en tant que de besoin et ainsi que ce dernier en aura décidé. Le Conseil de Surveillance autorisera le Gérant Commandité à engager toutes les actions qui, selon la Loi ou en vertu des présents Statuts, outrepassent les pouvoirs du Gérant associé.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ou non des Actionnaires, autre que le Gérant Commandité. Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par un vote à la majorité relative de l'assemblée des Actionnaires, pour une période maximale de six ans renouvelable. Les membres du Conseil de Surveillance sont susceptibles d'être démis de leurs fonctions à tout moment et à la seule discrétion de l'assemblée des Actionnaires.

Les membres sortants du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Dans l'éventualité où un siège au Conseil de Surveillance se trouverait vacant pour cause de décès, de départ à la retraite ou pour toute autre raison, les membres restants du Conseil de Surveillance peuvent se réunir et élire par un vote à la majorité un nouveau membre afin de pourvoir le siège vacant jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance abandonne la charge, une assemblée des Actionnaires sera convoquée afin de mettre en place un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée des Actionnaires fixera le montant de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (désigné par le Conseil parmi ses membres) ou par le Gérant Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance fera l'objet d'une convocation écrite adressée à tous ses membres avec un préavis minimal de huit jours, excepté dans les cas d'urgence dont la nature sera alors précisée dans la convocation à l'assemblée. Ce préavis peut être annulé après acceptation écrite (soit par courrier original, par télégramme, télex ou télécopie) de chacun des membres. Un avis de convocation distinct ne sera pas nécessaire pour les assemblées ayant fait l'objet d'un calendrier précisant les dates et lieux auxquels sera tenues chacune d'entre elles et adopté par une résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans autre forme de préavis.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre à une réunion du Conseil de Surveillance en lui donnant un pouvoir écrit (par courrier original, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique).

Le Conseil de Surveillance peut procéder à des délibérations et exercer valablement ses fonctions uniquement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions seront approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. Des résolutions peuvent également être adoptées sous forme d'un ou de plusieurs documents écrits officiels signés par tous les membres.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en l'absence de celui-ci, par le président pro tempore qui aura présidé une réunion par intérim. Les copies ou extraits de ces minutes destinés à être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou de toute autre action juridique devront être signés par le président ou par le président pro tempore ou encore par deux membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V.- Exercice comptable - Comptes - Affectation des bénéfices

Art. 18. Exercice comptable - Comptabilité. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la Société seront établis en USD.

Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire statutaire qui sera désigné pour une période fixée périodiquement par un vote à la majorité relative de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale conformément à la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que le montant de la réserve légale sera égal à dix pour cent (10%) du capital social nominal émis de la Société tel que défini à l'Article 5 ci-dessus et en fonction des augmentations et réductions de capital.

Les Actionnaires de la Société ont un droit égal aux dividendes, calculé par action.

Le Gérant Commandité déterminera la manière dont sera réparti le bénéfice net annuel. Il décidera, en fonction de sa propre appréciation, de procéder à la distribution périodique de dividendes selon sa conviction de servir au mieux les objectifs et les principes directeurs de la Société. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra approuver la décision de verser des dividendes prise par le Gérant Commandité ainsi que l'affectation des bénéfices que celui-ci aura proposée.

Les dividendes peuvent être versés en euros ou en toute autre monnaie sur décision du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité déterminera également les dates et lieux auxquels seront effectués ces versements.

Le Gérant Commandité peut décider de verser des acomptes sur dividendes dans les conditions et limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut faire l'objet d'une dissolution volontaire prononcée par résolution de l'assemblée des Actionnaires et assortie du consentement du Gérant Commandité, ou en cas de survenance de l'un des événements mentionnés à l'Article 2 ci-dessus.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Modifications. Les présents Statuts peuvent faire l'objet de modifications adoptées lors d'une assemblée des Actionnaires, sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité définies par la législation luxembourgeoise et sous réserve d'accord du Gérant Commandité.

Chapitre VI.- Droit applicable

Art. 22. Droit applicable. Les questions non régies par les présents Statuts seront réglées par l'application des dispositions contenues dans la législation luxembourgeoise et, en particulier, dans la Loi.

Souscription

Les parties comparantes déclarent souscrire les 20.000 (vingt mille) Actions émises par la Société, de la façon suivante:

- BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. souscrit à 19.990 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) Actions de Commandité et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de USD 44.977,50 (quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents); et

- BLACK & DECKER INTERNATIONAL FINANCE 3 souscrit à 10 (dix) Actions de Commanditaire et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de USD 22,50 (vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents).

L'apport en numéraire a été certifié au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par CITIBANK NEW YORK en date du 7 décembre 2005.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006. La première assemblée annuelle se tiendra en 2007.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 45.000,- est évalué à trente-huit mille cent soixante-six euros trente-quatre cents (38.166,34 EUR).

Le montant approximatif des coûts, dépenses, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, imputés ou facturés à la Société à l'occasion de sa constitution est estimé à environ EUR 2.500.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et, ayant déclaré l'Assemblée régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois et le nombre de commissaire statutaire est fixé à un.

2. Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Monsieur Neil Mouatt, avec adresse professionnelle à c/o The Black & Decker Corporation, 701 East Joppa Road, Towson, MD 21286, USA,

- Mademoiselle Kelly Crum, avec adresse professionnelle à c/o The Black & Decker Corporation, 701 East Joppa Road, Towson, MD 21286, USA,

- Mademoiselle Elizabeth Dolce.

3. La société ERNST & YOUNG, dont le siège social est situé 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes de la Société.

4. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5. Le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société prendra fin à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

6. Le mandat du commissaire statutaire prendra fin à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur requête des parties comparantes ci-dessus mentionnées, le présent acte a été rédigé en anglais et sera suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du document ayant été donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Theunissen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2005, vol. 434, fol. 47, case 7. – Reçu 381,66 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(006940.3/242/492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

M.J.K. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, Ferme de Martelinville.

R. C. Luxembourg B 102.492.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

(007045.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

PECTACON INTERNATIONAL INVESTIGATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 91.641.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(005441.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

TCL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.125.

Extrait (traduction) des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 27 décembre 2005

Il a été décidé que:

1. La démission de M. James Scott Lyon avec effet au 27 décembre 2005 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CSI/FRIGO LLC

Représenté par E. Nekritz

Directeur

ProLogis SERVICES, S.à r.l.

Représenté par ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM03717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005274.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**MURTEN FINANCIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 79.762.

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.762, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 581 du 27 juillet 2001,

ayant un capital social fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic Lo Presti, comptable, demeurant à Tavigny, (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3.- Changement de la dénomination de la société en MURTEN FINANCIERE S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Modification de l'article 12 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide changer l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MURTEN FINANCIERE S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MURTEN FINANCIERE S.A.»

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Lo Presti, S. Maiezza, B. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2005, vol. 534, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(007025.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.801.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 6 décembre 2005

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat d'Administrateur de Monsieur Fouad Ghozali.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateur remplaçant, Monsieur Jean-Michel Schlinquer, né le 1^{er} février 1967 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat de l'Administrateur remplaçant prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique

CLE INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005225.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

TALENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.940.

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TALENTA S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52.940, constituée sous la dénomination sociale de TALENTA HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 36 du 19 janvier 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Georges d'Huart:

- en date du 13 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 56 du 6 février 1997,

- en date du 9 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 526 du 9 juillet 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1024 du 4 juillet 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en TALENTA S.A.,

- en date du 27 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1534 du 24 octobre 2002,

- en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1748 du 9 décembre 2002.

Ayant un capital social fixé à trois cent trente et un mille euros (331.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de deux cent soixante-quatre euros et quatre-vingts cents (264,80 EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annick Leblon, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme TALENTA S.A.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Madame Mireille Gehlen, Monsieur Thierry Jacob et Monsieur Marco Theodoli et au commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Michèle Romerio en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

34526

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Grosjean, C. Gabriele, A. Leblon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2005, vol. 534, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(007070.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 449.723,20.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.559.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Leudelange le 12 janvier 2006

L'Assemblée décide:

- de remplacer Monsieur Carlo Ranucci comme administrateur de la Société par Monsieur Luigi Zambon, domicilié à la rue de la Chapelle, 18, L-8017 Strassen à partir du 12 janvier 2006. Son mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin à le 11 janvier 2012.

True copy

G. Wirtz

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005239.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

MEDIPOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 101.232.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 6 juin 2005, que les mandats des administrateurs Mme Anne Huberland et Mme Fabienne Del Degan, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, Monsieur Frédéric Robert Saffar, demeurant à F-Levallois-Perret, 16, rue Collange, et du commissaire aux comptes, la société EUROCOMPTE S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005268.3/1051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ENTREPRISE DE JARDINAGE PHILIPPE LOSCHETTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, rue de Brouch.

R. C. Luxembourg B 49.196.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(005443.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

LARGO LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 113.380.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) La société anonyme CLAIRMONT, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 89.459, ici représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred Musset, avec pouvoir de signature individuelle, conformément à l'article 9 des statuts.

2) La société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE VERMEIL S.A., en abrégé S.P.I.I. VERMEIL S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 51.817, ici représentée par un de ses administrateurs Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred Musset, avec pouvoir de signature individuelle, conformément à l'article 9 des statuts.

Lesquelles ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LARGO LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelques formes que se soit dans toutes entreprises ou sociétés de droit luxembourgeois, communautaires ou étrangères, la gestion, et le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et droits de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

Elle peut faire toutes opérations qui directement ou indirectement en tout ou partie peuvent se rattacher à l'objet social ci-dessus désigné.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport social, de prises de participations ou d'intervention financière dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Grand-Duché ou à l'étranger et dont l'objet social serait similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégraphe, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme CLAIRMONT, prénommée, soixante-quinze actions	75
2.- La société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE VERMEIL S.A., en abrégé S.P.I.I. VERMEIL S.A., prénommée, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Raymond Fritsch, comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1958, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset;

b) Monsieur David Sorce, agent immobilier, né à Wadern/Allemagne, le 27 novembre 1973, demeurant à L-2444 Luxembourg, 49, rue des Romains;

c) Madame Jamila Khelili, juriste, née à St Avold, Moselle/France, le 13 août 1971, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Anne Schmitt, employée privée, née à Thionville/France, le 11 septembre 1970, demeurant à L-2175 Luxembourg, 25, rue Alfred de Musset.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Fritsch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, vol. 151S, fol. 75, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(006948.3/216/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

ALEX F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 80.245.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de Certifica Luxembourg, S.à r.l. démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005276.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

LES EDITIONS SAPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Patton.

R. C. Luxembourg B 9.911.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(006890.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

LBREM EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 110.486.

—
In the year two thousand and five, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

LBREM BERMUDA HOLDINGS L.P. (formerly LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE MEZZANINE PARTNERS, LP), a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 36327, represented by its general partner, LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE MEZZANINE ASSOCIATES, LTD having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on November 30th, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of LBREM EUROPE, S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 110.486, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 25, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolve to designate the existing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into one hundred twenty-five (125) class A ordinary shares, one hundred twenty-five (125) class B ordinary shares, one hundred twenty-five (125) class C ordinary shares and one hundred twenty-five (125) class D ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

V. Pursuant to the above resolution, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) class A ordinary shares, one hundred twenty-five (125) class B ordinary shares, one hundred twenty-five (125) class C ordinary shares and one hundred twenty-five (125) class D ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREM BERMUDA HOLDINGS L.P. (anciennement LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE MEZZANINE PARTNERS, LP), un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Bermuda, enregistré avec le Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 36327, représenté par son general partner, LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE MEZZANINE ASSOCIATES, LTD ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

Ici représentée par Monsieur Gaël Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LBREM EUROPE, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.486, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 août 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide de désigner les cinq cents (500) parts sociales existantes, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe A, cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe B, cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe C et cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe D, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

V. Suite à la résolution précédente, l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe A, cent vingt cinq (125) parts sociales ordinaires de classe B, cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe C et cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe D, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 4, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

J. Elvinger.

(006803.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CEE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 35.741.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005470.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

H&S ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 65.322.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005473.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ORIZZONTI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 73.604.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005314.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.591.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the ninth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 80.591, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 12, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 772 of September 18, 2001. The articles of association of this company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on October 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 152 of February 18, 2005. (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, N&W (DENMARK) ApS, a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at Seebladsgade 1-3, DK-5000 Odense C (N&W DENMARK), represented here by Mr Vincent Linari, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

N&W DENMARK declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 1,022,563 (one million twenty-two thousand five hundred sixty-three) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- N&W DENMARK waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. N&W DENMARK resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III.- The Company, FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 80.591 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 12, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 772 of September 18, 2001. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on October 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 152 of February 18, 2005.

IV.- The share capital of the Company is fixed at EUR 25,564,075.- (twenty-five million five hundred sixty-four thousand seventy-five Euro) represented by 1,022,563 (one million twenty-two thousand five hundred sixty-three) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

V.- N&W DENMARK is the sole owner of all the shares of the Company.

VI.- N&W DENMARK acting as the sole shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VII.- N&W DENMARK appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

N&W DENMARK, in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) it irrevocably undertakes to settle any presently known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VIII.- N&W DENMARK declares that it has taken over all remaining assets of the Company.

IX.- N&W DENMARK declares that the liquidation of the Company is closed.

X.- Discharge is given to the managers of the Company:

- Mr Jonathan Beggiano, employee, born on June 19, 1975 in Villerupt (France), having its professional address at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

- Mr Claude Prat, employee, born on August 26, 1947 in Toulouse (France), having its professional address at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

- Mr Victor Fouquet, employee, born on December 18, 1979 in Villecresnes (France), having its professional address at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

XI.- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 80.591, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 janvier 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro 772 du 18 septembre 2001. Les statuts de cette société ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro 152 du 18 février 2005 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, N&W (DENMARK) ApS, une société constituée selon les lois du Danemark, ayant son siège social au Seebladsgade 1-3, DK-5000 Odense C (N&W DENMARK), représentée par Monsieur Vincent Linari, avocat, résidant à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

N&W DENMARK a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vu d'être enregistré avec lui, que les 1.022.563 (un million vingt-deux mille cinq cent soixante-trois) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- N&W DENMARK renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. «N&W Denmark» décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- La Société, FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 80.591, a été constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 janvier 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro 772 du 18 septembre 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro 152 du 18 février 2005.

IV.- Le capital social de la Société est fixé à 25.564.075,- EUR (vingt-cinq million cinq cent soixante-quatre mille soixante-quinze euros) divisé en 1.022.563 (un million vingt-deux mille cinq cent soixante-trois) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

V.- N&W DENMARK est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

VI.- N&W DENMARK, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VII.- N&W DENMARK se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

N&W DENMARK, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et (ii) qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement connu, inconnu et non payé.

VIII.- N&W DENMARK déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société.

IX.- N&W DENMARK déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

X.- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

- Monsieur Claude Prat, employé privé, né le 26 août 1947 à Toulouse (France), ayant son adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

- Monsieur Victor Fouquet, employé privé, né le 18 décembre 1979 à Villecresnes (France), ayant son adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

XI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, Notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Linari, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2005, vol. 535, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(007167.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

FIN.CABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005103.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

DIRECT EXPRESS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00659, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour DIRECT EXPRESS SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(006812.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MobiLease S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 86.088.

Im Jahre zweitausendfünf, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft MobiLease S.A., mit Sitz in Wasserbillig, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 86.088,

mit einem Gesellschaftskapital von einhundertsechszwanzigttausend Euro (EUR 146.000,-), eingeteilt in ein tausend vier hundert sechzig (1.460) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alex Weber, mit dem Amtssitz in Bascharage, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 43 vom 31. Januar 1997, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Alex Weber am 27. Februar 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 330 vom 27. Juni 1997;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 850 vom 21. November 2000;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 680 vom 27. August 2001; sowie
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. Februar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 803 vom 28. Mai 2002.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Axel Friedhoff, Kaufmann, wohnhaft in D-54518 Bergweiler, Römerstrasse 11.

Er beruft zum Schriftführer Herr Nico Linden, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg,

und zum Stimmzähler Frau Eva Friedhoff, geborene Thyssen, wohnhaft in D-54518 Bergweiler, Römerstrasse 11.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Luxemburg und Festlegung der neuen Gesellschaftsadresse wie folgt: L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté.

2. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 4 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben

Art. 4. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Niederlassungen und andere Geschäftsstellen können in Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des Verwaltungsrates gegründet werden.

3. Beschliessung der vorzeitigen Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.

4. Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Luxemburg zu verlegen und legen die neue Gesellschaftsadresse wie folgt fest: L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den ersten Absatz von Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben

Art. 4. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Niederlassungen und andere Geschäftsstellen können in Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des Verwaltungsrates gegründet werden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum Liquidator zu ernennen:

Herr Axel Friedhoff, Kaufmann, wohnhaft in D-54518 Bergweiler, Römerstrasse 11.

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse sowie sie in Artikel 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Handlungen tätigen, ohne daß es einer Genehmigung durch die Versammlung der Gesellschafter bedarf.

Der Liquidator ist nicht verpflichtet ein Inventar aufzustellen, sondern er kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Auch kann er unter seiner eigenen Verantwortung, für bestimmte Handlungen einen oder mehrere Bevollmächtigte für eine von ihm bestimmte Dauer ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Friedhoff, N. Linden, E. Friedhoff, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2005, vol. 360, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 17. Januar 2006.

H. Beck.

(007258.3/201/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

MOBILEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 janvier 2006.

H. Beck.

(007260.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

B. & C. FINANZIARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 83.368.

EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts du 30 novembre 2005, la société SANTA MAURA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 123.946,76 EUR, ayant son siège au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le n° B 65.125, a cédé les 100 parts sociales représentatives du capital de la société à responsabilité limitée B. & C. FINANZIARIA, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, à la société XP REALTY INC, dont le siège social est situé à 10152 New York, 375 Park Avenue, Suite 1209.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005317.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**MD LUXURY NETWORK S.A., Société Anonyme,
(anc. M.D. CONSULTANT S.A.).**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 90.940.

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.D. CONSULTANT S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.940, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 235 du 5 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1315 du 10 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Hosti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Dary, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la raison sociale en MD LUXURY NETWORK S.A.

2.- Extension de l'objet social en y incorporant l'achat, la vente et la distribution de tous objets et articles de luxe.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MD LUXURY NETWORK S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MD LUXURY NETWORK S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à la fin du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts les mots suivants:

«**Art. 4. (alinéa 1^{er}).** l'achat, la vente et la distribution de tous objets et articles de luxe.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Zito, P. Hosti, M. Dary, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 534, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(007069.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.230.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, a company organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 3M Center, St. Paul, Minnesota 55144-1000, U.S.A.,

here represented by Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in St. Paul, Minnesota, U.S.A., on December 28, 2005.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 110.230, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 4, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by two hundred (200) shares of a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 500.-, so as to raise it from its present amount of USD 20,000.- to USD 20,500.- by the creation and issue of 5 new shares of a par value of USD 100.- each.

- These new shares have been entirely subscribed and paid up by the sole shareholder by a contribution in kind consisting of all issued and paid up shares with a par value of all issued and paid up shares in the share capital of the company 3M (GIBRALTAR) LIMITED, a limited liability company, incorporated, organized and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

It results from a declaration drawn up on October 17, 2005, and signed by Mr Henry W. Gjersdal, acting in his capacity as Director of 3M (GIBRALTAR) LIMITED, that the contributed shares of 3M (GIBRALTAR) LIMITED are valued at EUR 85,000,240.-, the valuation accounts of said company as at October 17, 2005 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued on December 28, 2005 and signed by Mr William J. Schmoll, acting in his capacity as President of 3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, prenamed, that:

«- The Company owns various assets, among which participations, investments, receivables, liquid assets and some liabilities.

- These assets and liabilities comprise, among others, all issued and paid up shares (the «Shares») in the capital of 3M (GIBRALTAR) LIMITED, a limited liability company, incorporated, organized and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

- The Shares are fully paid-up.

- The Shares are in registered form.

- There exists no pre-emption right nor any right on the Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

- None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject of any attachment.

The Shares are freely transferable.»

Such declaration, valuation accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate value of the precited contribution in kind which is estimated at USD 100,742,284.44 is allotted for USD 500.- to the share capital of the Company and for USD 100,741,784.44 to the share premium account.

- As a consequence of such increase of capital, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at twenty thousand and five hundred US Dollars (USD 20,500.-), represented by two hundred and five (205) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Contribution tax

Since the contribution in kind consists of 100% of the issued share capital of 3M (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated in Gibraltar, forming part of the United Kingdom, member of the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

Valuation

For all purposes the present contribution in kind is valued at EUR 85,000,240.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Delaware, mit Sitz in 3M Center, St. Paul, Minnesota 55144-1000, U.S.A.,

hier vertreten durch Herrn Marc Prospert, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in St. Paul, Minnesota, U.S.A., am 28. Dezember 2005.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar zu beurkunden dass:

- Die Erschienene ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung 3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 110.230, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, vom 4. August 2005, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwanzigtausend US Dollar (USD 20.000.-), aufgeteilt in zweihundert (200) Anteile von je einhundert US Dollar (USD 100.-), alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.

- Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von USD 500,- zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von USD 20.000,- auf USD 20.500,- zu bringen durch Schaffung und Ausgabe von 5 neuen Anteilen mit einem Nennwert von je USD 100,-.

- Diese neuen Anteile wurden alle durch die alleinige Gesellschafterin gezeichnet und eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus allen ausgegebenen und eingezahlten Anteilen im Kapital der Gesellschaft 3M (GIBRALTAR) LIMITED, eine «limited liability company», gegründet, organisiert und bestehend unter den Gesetzen von Gibraltar, mit Sitz in Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

Es erhellt aus einer am 17. Oktober 2005 erstellten und von Herrn Henry W. Gjersdal, handelnd in seiner Eigenschaft als Direktor der 3M (GIBRALTAR) LIMITED, unterzeichneten Erklärung, dass der Wert der eingebrachten Anteile der 3M (GIBRALTAR) LIMITED auf EUR 85.000.240,- geschätzt wird, gemäss beigefügten Konten der besagten Gesellschaft vom 17. Oktober 2005.

Es erhellt gleichfalls aus einer am 28. Dezember 2005 erstellten Bescheinigung, unterzeichnet durch Herrn William J. Schmoll, handelnd in seiner Eigenschaft als Präsident von 3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, vorgeannt, dass:

«- Die Gesellschaft besitzt verschiedene Vermögenswerte, darunter Beteiligungen, Investitionen, Forderungen, Baranlagen und einige Verbindlichkeiten.

- Diese Aktiva und Passiva begreifen unter anderem alle ausgegebenen und eingezahlten Anteile (die «Anteile») im Kapital der 3M (GIBRALTAR) LIMITED, eine «limited liability company», gegründet, organisiert und bestehend unter den Gesetzen von Gibraltar, mit Sitz in Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

- Die Anteile sind voll eingezahlt.

- Die Anteile sind Namensanteile.

- Es besteht kein Vorzugskaufrecht noch irgendein anderes Recht auf die Anteile laut welchem eine oder mehrere Personen die Übergabe einer oder mehrerer dieser Anteile verlangen könnte.

- Die Anteile sind nicht mit Pfand oder Nutzniessung behaftet, es besteht kein Recht irgendein Pfand oder eine Nutzniessung zu erwerben, und keines der Anteile ist mit Beschlagnahme behaftet.

- Die Anteile sind frei übertragbar.»

Diese Erklärung, Konten und Bescheinigung werden, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesamtwert der vorgeannten Sacheinlage welcher auf USD 100.742.284,44 abgeschätzt ist, wird für USD 500,- dem Gesellschaftskapital und für USD 100.741.784,44 der Ausgabepremie zugeführt.

- Infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwanzigtausendfünfhundert US Dollar (USD 20.500,-), aufgeteilt in zweihundertfünf (205) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert US Dollar (USD 100,-), alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.»

Einregistrierungsgebühr

Da die eingebrachte Sacheinlage aus 100% des ausgegebenen Kapitals von 3M (GIBRALTAR) LIMITED, einer Gesellschaft gegründet in Gibraltar, Teil des Vereinigten Königreichs, Mitglied der Europäischen Union, besteht, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welches eine Befreiung der Einregistrierungsgebühr vorsieht.

Abschätzung

Für jegliche Zwecke wird die gegenwärtige Sacheinlage auf EUR 85.000.240,- abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen derselben Erschienenen wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend sein.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 83, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(006972.3/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

3M ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.230.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2334 du 28 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(006973.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

34540

SALMAGGI CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 86.868.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

DINYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 84.422.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005328.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**FISlux, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. GOTHAER SERVICES, GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
H. R. Luxemburg B 49.837.

Im Jahre zweitausendfünf, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Frau Andrea Faulhaber, Dipl. - Kfm., wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 1.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft GOTHAER SERVICES GmbH, mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 49.837, ist, auf Grund einer Abtretungsurkunde von GmbH-Geschäftsanteilen, aufgenommen durch Notar Dr. Wolfgang Reetz aus Köln, am 15. November 2005, welche Abtretungsurkunde, von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, in Kopie gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Dass die Gesellschaft GOTHAER SERVICES, GmbH gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. Januar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 170 vom 13. April 1995.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Anteilhaberbeschluss unter Privatschrift vom 20. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 122 vom 23. Januar 2002.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 558 vom 10. April 2002.

Alsdann ersucht die alleinige Anteilhaberin, Frau Andrea Faulhaber, den instrumentierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin beschliesst auf Grund der vorerwähnten Eurokonvertierung sowie auf Grund der vorerwähnten Abtretungsurkunde von GmbH-Geschäftsanteilen vom 15. November 2005, Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche integral durch Frau Andrea Faulhaber, Dipl.-Kfm., wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 1, übernommen wurden.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftsnamen in FISlux, S.à r.l. abzuändern. Demzufolge wird Artikel 2 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FISlux, S.à r.l.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herr Günther Otten in seiner Funktion als Geschäftsführer abzurufen. Ihm wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Vierter Beschluss

Zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Edith Hönscheid, Kauffrau, wohnhaft in D-53797 Lohmar, Geberstrasse 35.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtskräftig vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Faulhaber, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2005, vol. 360, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. Januar 2006.

H. Beck.

(007261.3/201/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

**FISlux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GOTHAER SERVICES GmbH).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 49.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2006.

H. Beck.

(007262.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SOLUCHAUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005485.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

THOMLÉLU, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: PODIUM.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.409.

STATUTS

L'an deux mille six, le six janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Rose Nguyen, employée privée, demeurant à F-57070 Metz, 10/463, rue du Nivernais, née à Saigon (Vietnam) le 23 septembre 1974.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de THOMLÉLU, agissant sous l'enseigne PODIUM.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de tous genres de produits domestiques, d'objets de décoration et d'accessoires de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés restants. En cas de refus les associés restants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux bilans et comptes de profits et pertes de la société et aux décisions des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée constitutive

Et ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Rose Nguyen, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Nguyen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, vol. 151S, fol. 95, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 janvier 2006.

P. Decker.

(007278.3/206/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMMOBILIARIA SANTA CRUZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 75.723.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005326.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

4I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 59.898.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COFEBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 56.279.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005489.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

SPICS COMPUTING SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 80.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005491.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

DATA AUTOMATION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 62.561.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005493.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

34544

WEBTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, Rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 89.434.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(006892.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

TRIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, Chemin Rouge.
R. C. Luxembourg B 89.218.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(006893.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

DUETOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.003.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005330.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

AQUA EUROPEAN TECHNOLOGISTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 72.533.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ainsi que Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs de catégorie B en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005334.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

PROMETHEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.704.

Par la présente, je soussignée, Jacqueline Delaruelle, déclare remettre ma démission au poste d'administrateur de la société PROMETHEE S.A., 54, bd Gde Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg.

Le 16 janvier 2006.

Jacqueline Delaruelle.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03948. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005337.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

PROMETHEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.704.

Par la présente, je soussignée, Carine Belaroussi, déclare remettre ma démission au poste d'administrateur de la société PROMETHEE S.A., 54, bd Gde Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg.

Le 16 janvier 2006.

Carine Belaroussi.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03946. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005335.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ZOOM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.579.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(005131.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

SEMERARO REAL ESTATE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.991.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 octobre 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005125.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**RHODES ENTERPRISE, Société Anonyme,
(anc. GROUPE STRONGWALL).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 56.142.

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de GROUPE STRONGWALL, R.C.S. Luxembourg B 56.142, constituée sous la dénomination de MEDCOM LOGISTICS S.A. suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 593 du 15 novembre 1996.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social antérieur de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) sont présentes à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en RHODES ENTERPRISE, et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de GROUPE STRONGWALL en RHODES ENTERPRISE.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RHODES ENTERPRISE.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reinert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(007816.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

**RHODES ENTERPRISE, Société Anonyme,
(anc. MEDCOM HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 56.142.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 17 du 5 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007818.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.634.

L'an deux mille six, le six janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de E.S. CONTROL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 13.634, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 111 du 1^{er} juin 1976.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 663 du 29 juin 2004.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Séverine Lambert, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1371 du 12 décembre 2005 et n° 1442 du 22 décembre 2005, ainsi qu'au «Letzeburger Journal» des 13 et 22 décembre 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de USD en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2006.
3. Fixation d'une nouvelle valeur nominale des 7.500.000 actions existantes.
4. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 200.000.000,-.
5. Modification subséquente de l'article 3, alinéas 1^{er} et 3 des statuts.
6. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les sept millions cinq cent mille (7.500.000,-) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-), représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze millions de dollars US (USD 75.000.000,-), cinq millions huit cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-onze (5.836.891) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Deuxième résolution

La devise du capital social est convertie, avec effet au 1^{er} janvier 2006, de USD en EUR au cours de USD 1,1826 pour 1,- EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 63.419.583,96 divisé en 7.500.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est réduit à concurrence de EUR 3.419.583,96 pour le ramener de son montant actuel converti de EUR 63.419.583,96 à EUR 60.000.000,- sans annulation d'actions.

Le montant de la réduction, soit EUR 3.419.583,96, est comptabilisé dans un compte de réserve.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 8,-.

Cinquième résolution

Le nouveau capital autorisé est fixé à EUR 200.000.000,-.

Sixième résolution

En conséquence des cinq résolutions qui précèdent l'article 3, alinéas 1^{er} et 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions d'une valeur nominale de huit euros (EUR 8,-) chacune.»

«**Art. 3. alinéa 4.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de cent quarante millions d'euros (EUR 140.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-), le cas échéant par l'émission de dix-sept millions cinq cent mille (17.500.000) actions de huit euros (EUR 8,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Charlier, S. Bauchel, S. Lambert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, vol. 151S, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(007823.3/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 13.634.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 24 du 6 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007826.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

STENHAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 78.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(005126.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

SEA PRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 59.195.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} avril 2005

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1) L'Assemblée accepte la démission de:

- Monsieur Dirk Martens, pensionné, né le 15 janvier 1939 à Gent (Belgique), demeurant à B-2050 Anvers, 78, Thonetlaan, de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué.

2) L'Assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Jean-Pierre Vernier, dirigeant d'entreprise, né le 2 octobre 1952 à Nantes (France), demeurant au 28, rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2009.

3) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006811.3/642/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

PRISCILLA COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 113.381.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Neuhengen Priscilla, maître-coiffeur, née le 10 octobre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-4916 Bascharage, 17, rue Pierre Clément.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure avec vente des articles de la branche.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de PRISCILLA COIFFURE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites par l'associée unique Madame Neuhengen Priscilla, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associée unique a pris la décision suivante:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée: Madame Neuhengen Priscilla, demeurant 17, rue Pierre Clément, L-4916 Bascharage.
2. L'adresse du siège social de la société est fixée au 106, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Neuhengen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005, vol. 912, fol. 97, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 janvier 2006.

G. d'Huart.

(006961.3/207/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 85.918.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(005517.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 85.918.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(005520.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 85.918.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(005521.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

TOUCANO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.743.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(005127.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

TRANSNATIONAL FREIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.877.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(005128.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

BERGAME INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 113.461.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SILAND INVEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 98.182, ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BERGAME INVEST, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par la partie comparante, par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

34553

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean François Torres, administrateur de sociétés, né à Alger (Algérie), le 10 août 1957, demeurant professionnellement à F-06560 Valbonne (France), 2080, route des Crêtes.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 151S, fol. 98, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007940.3/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

**THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hohenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 58.377.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite datée du 14 décembre 2004 des administrateurs de THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, avec siège social au One Canada Square, Londres E14 5AL, Royaume-Uni, que Monsieur Angus Kenneth Cameron, né le 5 octobre 1957 à Bridge of Allan, Royaume-Uni, domicilié au One Canada Square, Londres E14 5AL, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la société.

Il résulte d'une résolution écrite datée du 31 octobre 2005 des administrateurs de THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, avec siège social au One Canada Square, Londres E14 5AL, Royaume-Uni, que Madame Ann Meredith Carpeni, née le 29 décembre 1953 à Trenton, New Jersey, Etats-Unis, domiciliée au One Canada Square, Londres E14 5AL, Royaume-Uni, a été nommée administrateur de la société.

Messieurs Thomas J. Perna et Alan R. Griffith ont démissionné de leur mandats d'administrateurs de la Société respectivement en date du 21 octobre 2004 pour Monsieur Thomas J. Perna et du 24 juin 2005 pour Monsieur Alan R. Griffith.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

- Tim Keaney (président);
- Stephen J. Richardson;
- Fred J. Ricciardi;
- Angus K. Cameron; et
- Ann M. Carpeni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005150.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hohenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 58.377.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED

Signatures

(005152.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

BINGARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 113.236.

In the year two thousand and five, on the twentieth day of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CommInternational LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT03, Malta, registered with the commercial register of Malta under number C32341,

here represented by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Malta on December 20, 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. CommInternational LIMITED is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BINGARA, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, whose registration at the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated December 6, 2005, which publication in the Mémorial is pending (the Company).

II. The share capital of the Company is set at one hundred thousand Australian Dollars (AUD 100,000.-) represented by one thousand (1,000) ordinary shares not allocated to any particular class of shares (the Class) and one thousand (1,000) Class B ordinary shares having a par value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2 of the articles of incorporation of the Company (the Articles), which shall read as follows:

«8.2. Any shareholder who intends to transfer his shares in whole or in part must notify the other shareholders of such intention at least five (5) business days in advance of the contemplated date of transfer.»

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend article 12.7 of the Articles, which shall read as follows:

«12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least two (or, if there are more than four directors, a majority) of the Company's directors are present in Luxembourg at a meeting of the board of directors of the Company and if at least one A director is present (either in person, by conference call or similar means of communication equipment permitted by paragraph 6 of this Article 12). If more than one director is participating from outside of Luxembourg, no more than two directors may participate from, or be tax residents of, the same country. Decisions shall be taken by unanimous votes of the directors present or represented at such meeting.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CommInternational LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois de Malte, ayant son siège social au 167 Merchants Street, Valletta VLT03, Malte, immatriculée auprès du registre de commerce de Malte sous le numéro C32341,

ici représentée par Mme Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte, le 20 décembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. CommInternational LIMITED est l'associé unique (l'Associé Unique) de BINGARA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, daté du 6 décembre 2005, dont la publication au Mémorial est en cours (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars australiens (AUD 100.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires non allouées à une particulière classe de parts sociales (une classe) et mille (1.000) parts sociales ordinaires de Classe B ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50.-).

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 des statuts de la Société (les Statuts), qui aura la teneur suivante:
«8.2 Tout associé qui a l'intention de transférer ses parts sociales, en totalité ou en partie, doit notifier les autres associés de son intention au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue du transfert.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier l'article 12.7 des Statuts qui aura la teneur suivante:
«12.7 Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins deux (ou, si il y a plus de quatre administrateurs, une majorité) des administrateurs de la Société sont présents à Luxembourg à une réunion du conseil d'administration de la Société et si au moins un administrateur A est présent (soit en personne, par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire autorisé en vertu du paragraphe 6 de l'Article 12). Si plus d'un administrateur participe à la réunion en dehors du Luxembourg, pas plus de deux administrateurs doivent participer du même pays, ou être considérés comme des résidents du point de vue fiscal du même pays. Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 92, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(007839.2/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

BINGARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 113.236.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2232 du 20 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007840.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 88.848.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 21 décembre 2005

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société du 21 décembre 2005 que Monsieur Vincent Chevalier, né le 11 décembre 1964 à Namur, demeurant au 9B, rue Fonet, B-4218 Héron, Belgique, a été nommé en tant que gérant supplémentaire de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des cinq personnes suivantes:

- Monsieur Joan van Diemen, demeurant au 16, Startbaan, NL-1180 AR Amstelveen, Pays-Bas;
- Monsieur Christopher Murphy Ives, demeurant au 150, route du Nant-d'Avril, CH-1217 Meyrin 2, Genève, Suisse;
- Monsieur Alain Sohet, demeurant au 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;
- Monsieur Yvan Absil, demeurant au 8, chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique;
- Monsieur Vincent Chevalier, demeurant au 9B, rue Fonet, B-4218 Héron, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006821.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

WESTMINSTER INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 36.323.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(005129.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

FRAMARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 113.407.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme M2F PROMOTIONS S.A., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.120,

ici dûment représentée son administrateur-délégué, Monsieur Maurice Elz, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

2.- La société à responsabilité limitée BERBO, S.à r.l., ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.120,

ici dûment représentée son gérant, Monsieur Robert Federspiel, vétérinaire, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes, avec effet au 1^{er} janvier 2006:

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FRAMARO, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et, généralement de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Bridel.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille six cent quatre-vingts euros (31.680,- EUR), représenté par quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme M2F PROMOTIONS S.A., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, soixante-six parts sociales	66
2.- La société à responsabilité limitée BERBO S.à r.l., ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, trente-trois parts sociales.	33
Total: quatre-vingt-dix-neuf parts sociales.	99

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le 1^{er} janvier 2006 et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille six cent quatre-vingts euros (31.680,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, né Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, et
 - Monsieur Maurice Elz, administrateur de société, né à Luxembourg, le 11 mars 1963, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

3.- Jusqu'à concurrence de 2.500,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe des deux gérants est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Elz, R. Federspiel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2005, vol. 535, fol. 20, case 5. – Reçu 316,80 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2006.

J. Seckler.

(007275.3/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

NO LIMITS PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
 R. C. Luxembourg B 56.897.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005496.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

TEKNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 101.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 décembre 2005

Résolutions

Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs, le conseil d'administration se compose comme suite:

Administrateurs:

MM. Stefano Quadrio Curzio, demeurant au 46 Onslow Square, London SW7 3NX, England, Président et administrateur délégué;

Pierre Stemper, demeurant au 2, rue d'Ospem, L-8558 Reichlange, Luxembourg, Administrateur;

Manuel Frias, demeurant au 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Administrateur;

Michael Twinning, demeurant au 33 Dukes Wood Avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7LA, England, Administrateur;

Marco Bus, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;

Robert Morton Manson, demeurant à PG de la Bonanova, 0022 BC, E-08002 Barcelona, Spain, Administrateur;

Eduardo Roson Carmona, demeurant à Brasil 2ºA, 49-51, E-08028 Barcelona, Spain, Administrateur.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire aux comptes.

Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Leurs mandats expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice qui se termine le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TEKNON INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006989.3/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

IMMO-AGENCE FLORIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3419 Dudelange, 26, rue Alphonse Benoit.
R. C. Luxembourg B 41.939.

Assemblée générale extraordinaire

En date du 4 janvier 2006, M. Vidrago De Castro Antonio, associé-gérant de la société IMMO-AGENCE FLORIDA, S.à r.l. a tenu une assemblée générale extraordinaire pour nommer un nouveau gérant technique pour le département du métier de carreleur.

Est nommé gérant technique à partir du 4 janvier 2006 pour le métier de carreleur:

M. Leroy Michel, demeurant à F-57780 Rosselange 14, rue des Sources.

Est confirmé gérant administratif:

M. Vidrago De Castro Antonio, demeurant à L-3323 Bivange, 9, rue de Kockelscheuer.

Est confirmé gérant technique pour le métier de peintre:

M. Ziviani Robert, demeurant à F-57780 Rosselange, 1A, rue des Sources.

Pour le département du métier de carreleur, la société est dorénavant valablement engagé par la cosignature obligatoire du gérant technique, c.-à-d. M. Leroy Michel, avec le gérant administratif.

Pour le département du métier de peintre, la société est dorénavant valablement engagé par la cosignature obligatoire du gérant technique, c.-à-d. M. Ziviani Robert, avec le gérant administratif.

Dudelange, le 4 janvier 2006.

IMMO-AGENCE FLORIDA, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006935.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

DIACOM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 77.684.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Signature.

(005498.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.673.963.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.925.

Lors de la résolution circulaire tenue en date du 14 décembre 2005, les associés de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. ont décidé de transférer les parts sociales de la société avec effet rétroactif au 10 juin 2005, comme suit:

- WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS, INC., avec siège social au 515, Post Oak Blvd, 77027 Houston, Texas, Etats-Unis, a transféré 67.650 parts sociales de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. à WEATHERFORD INTERNATIONAL INC., avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

- WEATHERFORD INTERNATIONAL INC., avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis a transféré 67.650 parts sociales de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. à WEUS HOLDING, INC. avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

- WEUS HOLDING, INC. avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis a transféré 67.650 parts sociales de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. à WEATHERFORD LAMB/INC., avec siège social au 515, Post Oak Blvd, 77027 Houston, Texas, Etats-Unis.

En conséquence, l'actionnariat de WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. se compose comme suit:

- WEATHERFORD LAMB/INC, détient 3.113.993 parts sociales (WEATHFORD LAMB, INC. nom erroné),

- WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS, INC., détient 318.376 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006968.3/581/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.881.

Extrait suite aux cessions de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2005 que CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social à rue Guillaume Kroll, 5, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite sous le numéro de registre B 83.278, détenant 126.887 parts sociales, soit 100% du capital de la Société, a cédé:

- 120.541 parts sociales, soit 95% du capital de la Société, à la société à responsabilité limitée GSS III SOVIET BV, ayant son siège social à Kabelweg, 37, 1014 BA Amsteram (Pays-Bas) et inscrite à la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam sous le numéro 34230950, et

- 6.346 parts sociales, soit 5% du capital de la Société, à la société à responsabilité limitée GSS III HOLDING, GmbH & CO. VERWALTUNGS KG, ayant son siège social à Junghofstrasse, 13-15, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne) et inscrite au Registre de Commerce de Frankfurt am Main sous le numéro HRA 42690.

Il résulte de cette cession que les deux associés actuels de la Société sont GSS III SOVIET BV et GSS III HOLDING, GmbH & CO. VERWALTUNGS KG.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006939.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.079.

Il résulte de plusieurs transferts de parts sociales sous seing privé en date du 17 décembre 2004 que M. Stephen Warshaw, né le 20 septembre 1948 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 29 Heathurst Road, London NW3 2RU (Royaume-Uni), a transféré trois cent quatre-vingt-deux (382) parts sociales de catégorie E comme suit:

1. soixante-douze (72) parts sociales de catégorie E à Ian Irvine, né le 2 juillet 1936 à Derby (Royaume-Uni), demeurant au 14 Tregunter Road London SW10 9LR (Royaume-Uni);

2. quatre-vingt-seize (96) parts sociales de catégorie E à François Mirallié, né le 30 mai 1962 à Nantes (France), demeurant au 14, rue Vavin, 75006 Paris (France);

3. soixante-dix (70) parts sociales de catégorie E à Nigel Dyson, né le 20 avril 1954 à Huddersfield (Royaume-Uni), demeurant à Kingswell House, Crawley, Winchester Hampshire SO21 2PU (Royaume-Uni);

4. quarante-huit (48) parts sociales de catégorie E à David Mettelle, né le 21 septembre 1959 en Iowa (E.U.A.), demeurant au 111 South Mahawah Road, Mahwah NJ 07430 (E.U.A.);

5. quarante-huit (48) parts sociales de catégorie E à Michael Burnett, né le 28 juin 1963 à Dudley (Royaume-Uni), demeurant au 4 Jarombek Drive, Towaco NJ 07082 (E.U.A.);

6. quarante-huit (48) parts sociales de catégorie E à James Higby, né le 24 juillet 1946 à New-York (E.U.A.), demeurant au 51 Keelers Ridge Road, Wilton CT 06897 (E.U.A.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour le Conseil de Gérance de SANTEMEDIA GROUP HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006842.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.